

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 24 novembre 1903, M. l'Enseigne de vaisseau Charles Sauerwein, Officier d'Ordonnance du Prince, est nommé Aide de camp de Son Altesse Sérénissime.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Sur la gracieuse initiative qui en avait été prise par un groupe de notabilités de la Colonie italienne de Monaco, un banquet de quatre-vingts couverts a eu lieu dimanche soir, dans la grande salle du restaurant Romain, en l'honneur du nouveau consul d'Italie.

M. le comte de Maleville, secrétaire général du Gouvernement, avait été invité à cette fête de cordiale courtoisie, et était assis à la droite de M^{me} Rosset qui, avec plusieurs autres dames de la Colonie italienne, avait bien voulu honorer le banquet de sa présence.

Au dessert, M. le docteur Pontremoli, au nom des promoteurs de la réunion, a prononcé en italien un discours remarquable, se félicitant tout d'abord de la création par le Gouvernement royal d'un Consulat autonome dans la Principauté et de la nomination à ce nouveau poste d'un fonctionnaire aussi sympathique et aussi distingué que M. le Ch^{er} Rosset. L'honorable docteur témoigne ensuite du respectueux attachement de ses compatriotes pour les Souverains italiens, de leur profonde reconnaissance à l'égard de S. A. S. le Prince Albert qui, en sa grande bonté, se fait si volontiers et si complètement le protecteur des intérêts de tous et principalement des travailleurs les plus modestes et les plus humbles. Enfin, des sentiments de cordiale sympathie de la Colonie italienne de Monaco pour la France et pour le Président Loubet. M. le docteur Pontremoli termine par quelques paroles aimables à l'adresse de M. le comte de Maleville qui a bien voulu représenter S. Exc. M. le Gouverneur Général, que son deuil cruel tient éloigné de toutes les fêtes, à l'adresse de M. le consul de France André, également empêché, et de M. le comte Gastaldi, le vénérable maire de Monaco.

M. le Consul d'Italie remercie dans les meilleurs termes M. le docteur Pontremoli et tous les organisateurs de cette gracieuse réunion, ainsi que toutes les personnes présentes. Il dit combien il est heureux d'avoir été nommé au nouveau Consulat créé dans la Principauté et combien il est touché de l'accueil qu'il y a reçu. M. le Ch^{er} Rosset fait un vibrant appel à la concorde et à la solidarité de tous les italiens habitant ce beau pays, si prospère sous le règne bienfaisant d'un Prince ami de la Science et de la Paix. Il lève son verre en l'honneur de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie et de S. A. S. le Prince Albert.

Après les chaleureux applaudissements que

soulèvent ces mots, M. le comte de Maleville, prenant à son tour la parole, déclare qu'il est très honoré et très heureux de devoir à une gracieuse attention de la Colonie italienne sa présence à ce banquet, comme représentant M. le Gouverneur Général.

Le Secrétaire général, faisant allusion aux deux discours précédents, remercie Monsieur le docteur Pontremoli et M. le consul Rosset des paroles élevées et aimables qu'ils ont prononcées à l'adresse de Son Altesse Sérénissime et du Gouvernement princier. Exprimant tout le plaisir qu'il a de se trouver en ce pays en contact avec les éléments italiens et français dont l'importance est si grande dans la Principauté, il se réjouit de ce double événement : la création d'un consulat autonome d'Italie et l'attribution qui en a été faite à M. le chevalier Rosset. Il fait l'éloge du nouveau consul, fonctionnaire aussi distingué qu'homme du monde accompli. Il est heureux de voir à ses côtés l'élite de la Colonie italienne et cite en particulier : les membres du bureau du Comité de bienfaisance; M. le docteur Pontremoli (dont il rappelle la double distinction honorifique obtenue récemment de son pays d'origine et de sa patrie d'adoption); M. le docteur Onda, dont il apprécie les services dévoués à l'Assistance; M. le docteur Cassini, nouvellement décoré des Saints-Maurice-et-Lazare.

M. le comte de Maleville se félicite ensuite de voir l'élément féminin si bien représenté à cette belle réunion et souhaite délicatement la bienvenue à Madame Rosset. Après une allusion d'actualité aux fêtes données à Paris au moment du voyage des Souverains Italiens, le représentant du Gouvernement monégasque lève à son tour son verre en l'honneur de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, de M. le Consul et M^{me} Rosset, et de tous les membres de la Colonie italienne de Monaco.

M. le docteur Onda, avec l'assentiment de M. le consul Rosset, propose de rédiger et d'adresser, à l'issue du banquet, trois télégrammes de respectueux hommages aux Souverains italiens, au Prince Albert et au Président Loubet.

Enfin, M^{me} Porro adresse à M^{me} Rosset un gracieux compliment.

A onze heures les convives se séparaient emportant le meilleur souvenir de cette cordiale réunion.

L'excellente Société de mandolinistes, l'*Accord Parfait*, s'est faite entendre dimanche matin, à la messe de 11 heures, en l'église de Saint-Charles où, sous l'habile direction de son chef dévoué, M. Bonino, elle a exécuté avec beaucoup de finesse et de sentiment deux beaux morceaux de musique religieuse.

Les ingénieurs de l'Association de l'Ecole Centrale (groupe des Alpes-Maritimes) doivent, après-demain jeudi, venir visiter les diverses usines installées dans la Principauté. Sous la conduite de leur vice-président, M. Trophyme Vèrany, ingénieur, chargé du service technique des machines de la Société des Bains de Mer, ils se rendront

successivement aux usines du gaz et de l'électricité, à celles de l'assainissement et du four d'incinération des balayures. Après le déjeuner, les ingénieurs iront, par le chemin de fer à crémaillère, visiter l'usine d'électricité de la Bordina.

Une petite œuvre qui, comme livret et comme musique, a conservé toute sa saveur première, a ravi, au cours de la semaine dernière, les habitués du théâtre de Monte Carlo. Nous voulons parler de la *Chanson de Fortunio*, le spirituel et gracieux opéra comique en un acte, que MM. Crémieux et Ludovic Halévy ont jadis écrit pour enchâsser les célèbres couplets d'Alfred de Musset. La partition d'Offenbach, qui est un pur bijou musical, a été mise en valeur par une remarquable interprétation, en tête de laquelle il faut citer, avec tous les éloges qu'elle mérite, la fort séduisante M^{lle} Jeanne Petit. A côté de cette divette si justement appréciée ici, félicitons M^{lles} du Perret et Gabriani ainsi que l'amusant M. Poudrier auxquels étaient échus les principaux rôles. Un brillant divertissement, la *Fête des Fleurs*, accompagnait sur l'affiche la *Chanson de Fortunio* et complétait pour le plus vif plaisir des yeux ce gentil spectacle.

Le deuxième Concert classique comprenait divers morceaux symphoniques importants, les uns détachés d'œuvres consacrées, les autres encore inédits ici. Parmi les premiers, il faut citer l'ouverture du *Songe d'une Nuit d'Été* de Mendelssohn, par laquelle s'ouvrit brillamment cette belle séance. Nous avons déjà entendu et applaudi, l'an dernier, le fort habile poème symphonique de M. Henri Busser, *Hercule au jardin des Hespérides*, et nous l'avons de nouveau goûté avec plaisir. Quant aux nouveautés du concert consistant en un *Scherzo* de Kopylow et le prélude d'un *Guntram* de M. Richard Strauss, ils nous ont paru un peu arides en dépit de leur savante écriture, et heureusement que l'interprétation parfaite de l'orchestre a fait aisément passer la monotonie de leur composition.

Contrairement à l'habitude, la symphonie avait été portée à la deuxième partie du programme. Il est vrai que cette symphonie, *La Fantastique* de Berlioz, est une des œuvres les plus géniales et des plus puissantes de ce maître. D'une très grande originalité, contenant aussi des étrangetés voulues, ce chef-d'œuvre a conservé presque intégralement tout son intérêt et toute sa fraîcheur : la *Valse exquise*, la lugubre *Marche au supplice*, l'impressionnante *Nuit de Sabbat* et le mystique *Dies iræ* sont des pages incomparables. Elles ont été exécutées avec autant de sentiment que de brio par nos artistes de l'orchestre si magistralement dirigé par M. Léon Jehin.

Dans ses audiences des 26 et 27 novembre dernier, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pour infraction à l'Ordonnance Souveraine réglant la circulation des voitures automobiles :

Wolff Joseph, né à Saint-Etienne (Loire) le

20 avril 1855, représentant de commerce à Saint-Etienne, 25 francs d'amende.

Pour délits divers :

Fornari Achille-Elia, né à Stazzema, province de Lucca (Italie), le 11 mars 1880, tailleur de pierres à Monaco, et Biava Jean, né à Turin (Italie) le 25 septembre 1885, électricien à La Turbie, le premier à six mois de prison et le deuxième à un mois de la même peine, pour coups et blessures avec préméditation et guet-apens ;

Monticelli Vincent, né à Alice-Bel-Colle, province d'Alexandrie (Italie), le 2 mai 1844, journaliste, domicilié à Savone, vingt-quatre heures de prison pour mendicité.

Jeudi 3 décembre 1903, à 2 heures et demie

3^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. Léon JEHIN

- Freyschütz, ouverture..... Weber.
- Symphonie Pastorale (n° 6)..... Beethoven.
 - A. Impression agréable à l'aspect de la nature. — Scène au bord du ruisseau. — c. Réunion joyeuse des villageois, orage, tempête, chant des bergers, hymne de joie et de reconnaissance après l'orage.
- Siegfried's Rheinfahrt..... Wagner. (Crépuscule des Dieux).
- La Procession nocturne..... Rabaud. (D'après Nicolas Lenau).
- Ballet d'Ascanio..... Saint-Saëns.
 - 1. Introduction et danse ancienne. — 2. Bacchanale. — 3. Apparition des Muses. — 4. Evocation de l'Amour. — 5. Adagio et variations (flûte : M. GABUS). — 6. Final, valse.

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Saison 1903-1904

Programme des Concours Tri-Hebdomadaires
Offerts par l'Administration des Bains de Mer de Monaco

- Lundi 14 décembre 1903. — Prix d'Ouverture (handicap), 500 francs.
- Mercredi 16 décembre. — Prix d'Hiver (handicap), 500 fr.
- Vendredi 18 décembre. — Prix de Décembre (handicap), 500 francs.
- Lundi 21 décembre. — Prix de Noël, 500 francs.
- Mercredi 23 décembre. — Prix du Stand (handicap), 500 francs.
- Samedi 26 décembre. — Prix Lonhienne (handicap), 500 francs.
- Lundi 28 décembre. — Prix Soragna, 500 francs.
- Mercredi 30 décembre. — Prix de Janvier (handicap), 500 francs.
- Samedi 2 janvier 1904. — Prix Briasco, 500 francs.
- Lundi 4 janvier. — Prix Verdavaine (handicap), 500 francs.
- Mercredi 6 janvier. — Prix Saint-Trivier (handicap), 1,000 francs.
- Vendredi 8 janvier. — Prix Gajoli, 1,000 francs.
- Lundi 11 janvier. — Prix Curling (handicap), 2,000 fr.
- Mercredi 13 janvier. — Prix Hall (handicap), 1,000 fr.
- Vendredi 15 janvier. — Prix Journu, 1,000 francs.
- Lundi 18 janvier. — Prix Moncorgé (handicap), 2,000 fr.

LE

Congrès International d'Hygiène et de Démographie

DE BRUXELLES

DU 2 AU 8 SEPTEMBRE 1903

M. le docteur Vivant, médecin consultant de Son Altesse Sérénissime, désigné par Ordonnance du 26 février 1903 pour représenter la Principauté au Congrès International d'Hygiène et de Démographie, tenu à Bruxelles du 2 au 8 septem-

bre 1903, nous fait parvenir le rapport suivant, que nous nous empressons de publier :

L'affluence de plus en plus grande aux Congrès d'hygiène des personnalités qui s'occupent, dans tous les pays, des progrès à réaliser dans la prophylaxie des maladies, démontre l'importance toujours croissante que les gouvernements attachent à ces questions vitales.

Au Congrès de Bruxelles, sur 1,900 membres participants, il y avait plus de 500 délégués officiels.

J'extraits à l'usage des lecteurs du *Journal de Monaco* les principales résolutions votées à l'unanimité ; elles ont pour ainsi dire la valeur de choses jugées et intéressent toutes les personnes qui, dans chaque pays, ont la charge et le devoir de veiller sur la santé publique.

A la première section, *bactériologie appliquée à l'hygiène*, dans la séance du 4 septembre, M. Loeffler et, avec lui, M. Netter proposent au Congrès de formuler le vœu que la pratique des injections préventives de sérum antidiphthéritique soit généralisée dans la plus large mesure possible ; en effet, ces injections sont inoffensives et constituent le meilleur obstacle à opposer à la propagation de la diphthérie. (Adopté).

A la séance du 5 septembre de la 1^{re} (bactériologie) et de la 2^e sections (sciences chimiques et vétérinaires appliquées à l'hygiène), la proposition suivante émanant des rapporteurs Arloing, Gratia et Defond est votée par 25 voix contre 5 :

« La tuberculose humaine est particulièrement transmise d'homme à homme. Néanmoins, dans l'état actuel de nos connaissances, le Congrès estime qu'il y a lieu de prescrire des mesures contre la possibilité de l'infection de l'homme par les animaux. »

On voit que la théorie émise par le professeur Koch à Londres, en 1901, est loin d'avoir rallié les suffrages des hygiénistes des différents pays.

A la 2^e section, aux séances du 4 septembre, on a discuté avec vivacité les rapports sur le lait. Les conclusions du rapport de M. Bordas ont finalement été adoptées, mais la troisième conclusion n'a pas réuni l'unanimité.

Première conclusion. — « On ne doit considérer comme lait, et vendre comme tel, que le lait entier, c'est-à-dire un lait provenant de la traite complète et fourni par des vaches saines. »

Deuxième conclusion. — « Les sous-produits de l'industrie laitière, tels que le lait écrémé, demi-écrémé, lait centrifugé, lait pauvre, ne doivent pas être utilisés pour l'alimentation des nouveau-nés, des malades et des vieillards. »

Troisième conclusion. — « Ces sous-produits représentent évidemment une valeur alimentaire qu'on ne peut négliger, mais on ne devrait pouvoir les mettre en vente que dans des boutiques spéciales ou après leur avoir donné un caractère négatif particulier. »

Tout le monde est d'accord sur le principe de ce vœu, mais la majorité n'arrive point à se former très nette ni sur la proposition de M. Bordas de vendre les sous-produits du lait dans les boutiques spéciales, ni sur celle de leur dénaturation par une matière colorante.

Quatrième conclusion. — « Les antiseptiques, conservateurs, etc., quels qu'ils soient, doivent être interdits pour la conservation du lait. »

L'assemblée vote ensuite l'inspection sanitaire des vacheries, et adopte la proposition de M. Deloye : « Il y a lieu de fixer des minima de principes utiles en dessous desquels le lait ne peut être livré à la consommation. »

A la séance du 7 septembre, la 2^e section adopte une proposition de M. Vaillard ainsi formulée : « Il n'y a pas lieu de tolérer l'emploi des antiseptiques dans les conserves. »

L'assemblée vote ensuite les propositions suivantes de MM. Heuseval et Mullié, rapporteurs, sur la question de stérilisation du lait :

a) Les procédés de pasteurisation domestiques ou industriels peuvent assurer la destruction des microbes tuberculeux du lait.

b) La stérilisation complète du lait, relativement rare en pratique, donne de bonnes garanties hygiéniques pour la consommation de cette boisson, lorsque les conditions relatives à l'état sanitaire des animaux producteurs et à leur alimentation ont été observées.

c) Plusieurs appareils permettent, sans inconvénients graves, de tuer les germes pathogènes du lait entier, du lait écrémé et de la crème par la pasteurisation à 85°.

De la longue discussion à laquelle a donné lieu la lecture des rapports, il ressort cette conclusion que l'idéal serait la récolte aseptique du lait provenant de vaches saines et bien nourries. MM. les docteurs Willem et Miele, de Gand, ont montré, par des échantillons prélevés dans de bonnes conditions d'asepsie du pis de la vache, des mains de l'opérateur, et des récipients, que le lait frais pouvait se conserver facilement une semaine, sans fermenter.

Enfin, M. Van Hulst fait adopter le vœu suivant :

« La 2^e section, pénétrée de l'importance du rôle des micro-organismes dans l'hygiène générale et plus particulièrement dans l'hygiène alimentaire, émet le vœu de voir organiser l'enseignement des éléments de bactériologie dans les Facultés des sciences au même titre que sont enseignées la physique, la chimie, la minéralogie, la botanique et la zoologie. »

TROISIÈME SECTION. — Sciences de l'ingénieur et de l'architecte appliquées à l'hygiène.

4 septembre. — Discussion très importante sur les eaux issues de terrain calcaire, aboutissant au vote à l'unanimité des conclusions suivantes :

« Les alimentations au moyen d'eaux issues des terrains calcaires doivent être l'objet d'une attention particulière, en raison des imperfections possibles du filtrage dans les terrains fissurés.

« Une enquête minutieuse, au double point de vue hydro-géologique et chimico-biologique, s'impose donc avant tout captage.

« La distribution d'eau étant établie, des mesures de surveillance doivent être instituées et poursuivies, tant en ce qui concerne les eaux captées que leur bassin d'alimentation. »

5 septembre. — Discussion sur l'enlèvement, le transport et le traitement final des ordures ménagères.

L'incinération des ordures dans des fours, telle qu'elle est pratiquée à Hambourg, Berlin, Zurich, Monaco, etc., telle qu'elle vient d'être installée à Bruxelles par M. Tasson, réunit l'assentiment général.

QUATRIÈME SECTION. — Hygiène industrielle et professionnelle.

L'ankylostomiasie chez les mineurs donne lieu à une longue discussion, sans conclusions fermes.

La discussion sur les industries s'occupant du plomb aboutit aussi à un vœu platonique demandant que l'on encourage toutes les recherches ayant pour but de découvrir des substances inoffensives pouvant être substituées aux sels de plomb ! !

L'étude physiologique de la fatigue, ses modalités et ses degrés dans les diverses professions, donne lieu à un aveu d'impuissance, étant donné l'insuffisance de nos connaissances scientifiques actuelles.

Enfin le congrès émet le vœu que le travail à domicile puisse se développer de plus en plus, de préférence au travail dans les ateliers.

CINQUIÈME SECTION. — Hygiène des transports en commun.

Sur la première question : « Organisation de la propagande hygiénique et de la lutte contre les maladies transmissibles dans le personnel actif des chemins de fer », la section adopte les résolutions suivantes.

« La compétence des médecins est incontestable dans l'organisation de la propagande, leur rôle actif est primordial, et doit être appuyé par les autorités administratives.

« La propagande se fera plus efficacement au moyen de notices annexées aux carnets obligatoires d'instruction professionnelle, conférences, tableaux, etc. »

Sur la deuxième question : « Des meilleurs procédés de désinfection des wagons » la section vote à l'unanimité les résolutions suivantes :

A. — Matériel des voyageurs.

1^o L'aménagement intérieur des compartiments de voitures à voyageurs devrait être conçu de façon à faciliter le nettoyage et la désinfection. La suppression des capitons, notamment, est désirable.

Il y aurait lieu de rendre amovible toute la garniture des compartiments.

2° Le nettoyage des voitures doit être fait très rigoureusement, au moyen de linges humides pour les parties lavables, et par les procédés mécaniques basés sur l'emploi du vide pour les garnitures.

3° La désinfection des voitures à voyageurs pourrait se faire le plus souvent possible, d'après les exigences du service.

4° Les voitures des trains de pèlerinages et celles desservant les sanatoria doivent être désinfectées après chaque voyage.

5° La désinfection des voitures à voyageurs doit comprendre :

a) la désinfection des surfaces, soit par lavage ou pulvérisation de substances antiseptiques, soit par dégagement, dans les conditions appropriées, d'aldehyde formique gazeux ou d'autres substances reconnues efficaces.

b) la désinfection complète des garnitures.

6° Il y a lieu de généraliser l'emploi d'un matériel spécial, facile à désinfecter après chaque voyage, pour les malades et les décédés.

B. — Wagons à bestiaux et marchandises.

« Il y aurait avantage à appliquer dans tous les pays les mêmes méthodes (vapeur à haute pression, jet antiseptique sous pression, chlorure de chaux, hyperchlorite de soude et de potasse). Il y aurait utilité à instituer des expériences méthodiques sous le contrôle d'une commission internationale, en vue de déterminer une ou plusieurs méthodes remplissant les conditions suivantes : être économiques, rapides, efficaces et ne détériorant pas le matériel. »

SIXIÈME SECTION. — *Hygiène administrative.* — *Prophylaxie.* — *Habitations ouvrières.* — *Hygiène infantile.*

Sur la première question « alimentation des nouveau-nés » à la suite du remarquable rapport du professeur Budin, la section exprime le vœu :

1° Que les administrations publiques charitables cherchent, par tous les moyens possibles, à instituer des consultations pour nourrissons, dirigées par des médecins.

2° Que, pour les jeunes filles, depuis l'école moyenne jusqu'à l'école normale, et spécialement dans les écoles ménagères, il soit institué des leçons pratiques d'hygiène infantile, notamment en leur faisant suivre des consultations de nourrissons.

3° Que, dans toutes les communes, des notices sur l'allaitement et l'hygiène des nouveau-nés, en tête desquelles figure ce précepte que jamais l'allaitement artificiel ne vaut l'allaitement naturel, soient délivrées au moment du mariage et de la déclaration de naissance.

Sur la deuxième question : la tuberculose au point de vue public, le congrès vote à l'unanimité, après une longue discussion, les propositions suivantes, défendues par M. Letulle :

« La prophylaxie antituberculeuse incombe plus particulièrement aux pouvoirs publics : au moyen d'une application rigoureuse des lois et d'une réglementation concernant la salubrité des habitations ; au moyen des mesures de police sanitaire (désinfection) prescrites par les lois ; au moyen d'une législation sévère sur le surmenage et la durée du travail des ouvriers ; au moyen, enfin, d'une extension des réglementations communales, cantonales ou régionales, s'inspirant des nécessités locales, professionnelles ou mutualistes.

2° En ce qui concerne l'assistance aux tuberculeux par les *sanatoria populaires*, dispensaires, cures d'air, asiles, etc., l'Etat doit favoriser et aider dans la plus large mesure l'essor de l'initiative privée et des groupements sociaux (départements, provinces, communes, associations philanthropiques et ouvrières, mutualités, etc.), et leur permettre de répandre leurs bienfaits, selon l'esprit social et les besoins propres à chaque nation ;

3° Que l'Etat encourage, par tous les moyens dont il dispose, notamment les sociétés d'habitation à bon marché, les ligues contre l'alcoolisme, etc. »

Sur la troisième question, prophylaxie de la peste, le congrès fait le procès du séjour des passagers suspects dans les lazarets, demande la limitation pour les navires de la durée des quarantaines au temps strictement nécessaire à la destruction des rats et des insectes (*puces et*

punaises) et à la désinfection complète du navire et de sa cargaison, l'obligation pour les navires venant des pays contaminés d'être approvisionnés d'une quantité suffisante de sérum antipesteux pour vacciner les passagers et l'équipage en cas de besoin : enfin les gouvernements sont invités à instituer des médecins sanitaires spécialement instruits en vue de la mission qu'ils ont à remplir, *commissionnés par le pouvoir central, et indépendants des compagnies de navigation.*

Sur la quatrième question, but de l'inspection médicale et hygiénique des écoles, conditions de son efficacité, rapporteurs : MM. Mosny, Chauvin, Guye, l'Assemblée vote les vœux suivants :

« L'inspection médicale et hygiénique des écoles par un personnel compétent comporte :

1° La surveillance et la salubrité des locaux scolaires ;

2° La prophylaxie des maladies transmissibles ;

3° Le contrôle périodique et fréquent du fonctionnement normal des organes et de la croissance régulière de l'organisme physique et des facultés intellectuelles de l'enfant ;

4° La culture rationnelle de son organisme physique ;

5° L'adaptation de la culture des facultés intellectuelles à la capacité physique, d'où nécessité d'un régime scolaire spécial pour les enfants irréguliers ».

SEPTIÈME SECTION. — *Hygiène coloniale.*

Sur la première question, alimentation dans les pays chauds, la proposition du docteur Maurel, consistant à dire qu'il ne faut pas, dans les colonies, exagérer l'alimentation carnée, est adoptée.

Sur la question de la malaria, le docteur Celli fait adopter comme moyens prophylactiques : l'emploi des sels de quinine, la protection mécanique des habitations et des parties découvertes du corps, la destruction des moustiques, les travaux d'assainissement.

Sir Patrik Manson fait adopter le vœu suivant :

« 1° Les officiers, administrateurs et employés des pays paludiques doivent, avant d'entrer en service, faire preuve de connaissances spéciales ;

2° Les notions relatives à la propagation du paludisme et les applications pratiques qui en découlent doivent y être enseignées dans toutes les écoles ».

Démographie.

Le docteur Mahaim donne les conclusions de son rapport sur l'importance de l'alcoolisme comme cause de mortalité en Suisse. Les statistiques prouvent qu'un dixième de décès d'hommes adultes est dû à l'alcoolisme. L'alcoolisme, comme seule cause de mort, vient immédiatement après la tuberculose et la fièvre typhoïde. Si on veut bien ne pas oublier que l'alcoolisme joue également un rôle prépondérant dans l'accroissement de l'aliénation mentale, on comprendra la nécessité d'une lutte énergique contre ce fléau social.

Dr J.-E. VIVANT.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

La visite des parlementaires anglais à Paris.

— La délégation des membres du Parlement anglais est arrivée à Paris mercredi dernier, après un excellent voyage. Ils sont environ cent quarante, dont plusieurs parmi les personnalités politiques les plus connues de l'Angleterre.

A Calais, c'est M. Mill, député de cette ville, qui leur a souhaité la bienvenue, avec M. Gérald, député de la Charente.

A Paris, c'est M. d'Estournelles de Constant qui les a reçus, entouré de plusieurs députés, parmi lesquels MM. Pierre Baudin, Gaston Menier, Berteaux, François Deloncle, Beauquier, Dubief, Vigouroux, Chauvière, Dejeante, Chandioix, Cornet, Pajot, Flandin, Cloarec, Meunier, etc.

Le président du groupe parlementaire français de l'arbitrage international ne prononce pas de discours, mais quelques paroles seulement pour remercier ses collègues anglais d'être venus en si grand nombre, et d'avoir eu la charmante idée d'emmener avec eux leur famille.

Le président de la délégation anglaise, sir William Houldsworth, répond. Il dit que l'accueil qui a été fait à ses collègues et à lui, à Calais et à Paris, est plus que

cordial, amical, et il exprime l'espoir que la visite des parlementaires anglais en France aidera à fortifier encore les idées qui sont chères à la fois au groupe parlementaire français de l'arbitrage international et au groupe des parlementaires anglais venus à Paris. Ces paroles sont vivement applaudies.

Jeudi, les parlementaires anglais ont visité le Sénat, la Chambre des Députés et le Palais de l'Elysée, où ils ont été reçus par le Président de la République. C'est M. d'Estournelles de Constant qui a présenté la délégation à M. Loubet. Les députés anglais étaient en costume de cour : frac et gilet en velours noir à boutons d'argent guillochés, culotte en drap noir, bas de soie noire et souliers à boucles d'argent.

Le soir, un banquet réunissait parlementaires anglais et français dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel.

A la table d'honneur, présidée par M. d'Estournelles de Constant, avaient pris place Sir William Houldsworth, président du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes, lord Brassey, ancien gouverneur de Melbourne, lord Strathcona, lord Avebury, sir William Holland, sir Howard Vincent, M. Stuart Samuel, sir Edward Sassoon, M. Combes, président du Conseil, MM. Berthelot, Fallières, Pelletan, Deschanel, Jaurès, Baudin, Millerand, Lockroy, Denys Cochin, etc.

Au dessert, M. d'Estournelles de Constant dit qu'un grand nombre de télégrammes d'adhésion sont arrivés d'Angleterre. Il signale une lettre d'Amérique de M. Thomas Barclay et lit un télégramme très significatif de M. Balfour. Il prononce un discours moitié en anglais, moitié en français et boit à Frédéric Passy, le premier apôtre de la paix, qui a aujourd'hui la joie d'assister au triomphe de ses idées.

Sir William Houldsworth prend la parole après lui. Il insiste sur cette idée que les deux nations qui en Europe ont travaillé au développement des institutions constitutionnelles doivent travailler également au développement des relations commerciales, qui préparent la paix. Il porte le toast au Président de la République.

M. Combes, président du Conseil, est heureux, par sa présence au banquet, d'apporter l'adhésion du gouvernement à l'œuvre si belle de l'Arbitrage international. Jamais œuvre, depuis l'abolition de l'esclavage, n'a suscité pareillement le concours des âmes généreuses. Après avoir fait l'éloge du traité qui consacre l'arbitrage international, M. Combes porte le toast au roi Edouard VII.

Après un discours de lord Brassey, M. Berthelot, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, sénateur, a très éloquemment parlé en qualité de président d'honneur du groupe parlementaire français :

« Il convient de créer une légalité internationale, a-t-il dit, de conclure des conventions de concorde, de façon à mettre fin d'une façon régulière et définie à l'avance à toute controverse d'intérêt ou d'amour-propre. Je le répète, il faut y mettre fin, soit de bonne grâce et d'accord amiable, soit par l'intermédiaire de tiers arbitres, animés de sentiments également amicaux pour les deux grandes nations que nous représentons aujourd'hui. Aucune d'elles ne saurait prétendre avoir toujours et partout raison et imposer sa volonté.

« Nous constituerons, sans autre pression que celle du sentiment de la justice et de la solidarité des peuples, un faisceau respectable de forces morales et matérielles, groupées autour du nouveau principe de l'arbitrage obligatoire.

« Si nous ne pouvons prétendre, tout d'abord, l'appliquer qu'à un petit nombre de cas strictement définis, ne doutons pas que les bienfaits de ses conséquences ne le fassent étendre jusqu'aux conflits plus graves, exclus tout d'abord par des réserves formelles, à cause de la grandeur des intérêts en jeu. Alors seulement, on pourra essayer de l'imposer à toutes les contestations, de façon à décharger les nations du faix insupportable des dépenses et des obligations militaires, et tendre vers cette limite idéale de la paix universelle.

« Il a bien fallu plus d'un siècle pour réaliser l'abolition complète de l'esclavage chez les peuples civilisés. Si l'abolition de la guerre s'accomplit au cours du vingtième siècle, les générations qui vont nous succéder nous béniront pour avoir préparé ce nouveau et merveilleux triomphe de la sagesse et de la raison ! »

D'autres discours ont été prononcés par lord Avebury, M. Deschanel, Sir Howard Vincent, M. Denys Cochin et M. Jaurès, vice-président du groupe parlementaire de l'arbitrage international, dont la magnifique péroraison a excité un véritable enthousiasme. A l'Elysée-Palace, à la Chambre de Commerce et à l'Hôtel de Ville de Paris, de non moins brillantes réceptions ont eu lieu en l'honneur des membres du Parlement anglais.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Les injections intraveineuses de sublimé dans les maladies infectieuses. — *Il Policlinico* publie un travail très important de M. Marioni sur l'action antitoxique des injections de sublimé.

L'auteur s'est livré à des recherches très étendues sur les animaux, et il est arrivé aux conclusions suivantes :

1° Les injections intraveineuses de sublimé augmentent la résistance organique des animaux soumis à ce traitement ;

2° Elles agissent beaucoup plus en vertu de leur pouvoir antitoxique que de leur pouvoir bactéricide ;

3° Les injections intraveineuses de sublimé déterminent et augmentent les propriétés agglutinantes du sérum du sang et réussissent à sauver les animaux auxquels on a injecté une dose mortelle de toxine bactérienne ;

4° Il est possible de sauver par ce moyen des animaux infectés expérimentalement par le diplocoque, le streptocoque, et le bacille du charbon, pourvu que la solution injectée dans la veine atteigne 1/50 de milligramme par kilogramme d'animal, et soit très diluée ;

5° Les injections intraveineuses de sublimé peuvent exercer leur pouvoir thérapeutique sous forme de vaccination. En assujettissant les animaux, pendant un certain temps, à des injections quotidiennes de 1/10 de milligramme, on peut ensuite leur injecter impunément une dose mortelle de toxine ; ils résistent également à l'infection produite par l'injection dans le péritoine d'une culture virulente de germes.

Si, au contraire, on pratique les injections de sublimé après l'inoculation septique, la dose suffisante pour enrayer l'infection est moindre encore.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 29 Novembre 1903

NICE, y. à vap. Bohémien, fr., c. Clochon,	sur lest.
GÈNES, b. Caterina, it., c. Malfatti,	houille.
— goél. Nereide, it., c. Attilio,	—
CANNES, b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	sable.
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Marie, fr., c. Castinelli	—
— b. Fortune, fr., c. Moutte.	—
— b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	—

Départs du 22 au 29 Novembre

NICE, y. à vap. Bohémien, fr., c. Clochon,	sur lest.
CANNES, b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Marie, fr., c. Castinelli,	—
— b. Fortune, fr., c. Moutte,	—
— b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— chaland Léon-et-Tony, fr., c. Giano,	—

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, Notaire à Monaco, successeur de M^e Louis VALENTIN, 2, rue du Tribunal, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mercredi 9 décembre 1903, à 2 heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e EYMIN, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, du fonds de commerce de **café-restaurant**, dit : **TAVERNE ALSACIENNE** situé à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle de la rue des Princes et de la rue des Orangers, dépendant de la succession vacante de M^{me} veuve Jambois.

Mise à prix : 9,000 francs.

Pour autres renseignements, s'adresser à M^e EYMIN, notaire à Monaco, dépositaire du cahier des charges, ou à M. Cioco, curateur à ladite succession.

AVIS

MM. les obligataires de la Société Anonyme Monégasque de Panification modèle Franco-Viennoise sont avisés que le deuxième coupon des obligations est payable au Crédit Lyonnais, à Monte Carlo, à raison de douze francs cinquante centimes, à partir du 1^{er} décembre 1903.

En même temps les obligations suivantes, sorties au tirage du 16 mai dernier, seront remboursées à cinq cents francs, coupon 2 détaché. Ce sont les obligations portant les numéros :

37	61	71	81	114	119	167
178	179	180	212	249	320	340
343	363	369	381	400	411	448
479	525	531	645	652	667	674
706	711	715	743	747	813	839
840.						

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ATELIER DE RELIURE
PAPETERIE, LIBRAIRIE
A REMETTRE (pour cause de santé)
14, rue de Lorraine, MONACO

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO
NESTOR MOEHR
Parfumeur Distillateur
FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO
Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM
Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.
EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.
Lotions et Brillantines pour la tête.
EXTRAIT DE CANTHARIDES
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.
HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

PEINTURERIE
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

BOIS ET CHARBONS
MAISON HENRI MEDECIN
DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs
Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
24	779	780	780.5	781	782.2	15.4	15.6	15.5	13.1	12.8	74	Ouest.	Beau.		
25	82.5	82.2	81.1	80.2	79.5	15.8	16.5	15.6	14.2	13.8	76	Calme.	Nuageux.		
26	75	73.2	70.5	70.2	70.1	14.2	14.8	14.6	14.5	12.1	81	Est.	—		
27	70.6	71	70.8	70.9	71	14.1	14.7	14.5	14.2	12.2	73	Ouest.	Beau.		
28	70.2	70.5	70.3	70.1	70	14	14.5	14.2	13.1	11.8	69	—	Beau, nuageux.		
29	63	58.4	57.8	57.6	57.2	12.5	13.8	13.2	12.4	12.5	70	Sud-Ouest fort.	Nuageux, pluie.		
30	49.2	48.8	48.7	48.6	48.4	12.3	12.5	10	9.2	8.5	75	Est.	Pluie.		
DATES		24	25	26	27	28	29	30							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima.	15.6	16.5	14.8	14.7	14.5	15.8	12.5						
		Minima.	12.7	12.2	12.5	12.1	11.2	11	8.2						

Pluie tombée : 37mm5

APPICHAË BÉRENGER MONACO

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE
La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.
POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.
Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.
Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, bil-lets de banque, archives et mi-nutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bi-joux, etc. Assurances des bijou-tiers, horlogers et négociants en matières précieuses.
Assurances contre les détour-nements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco : J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



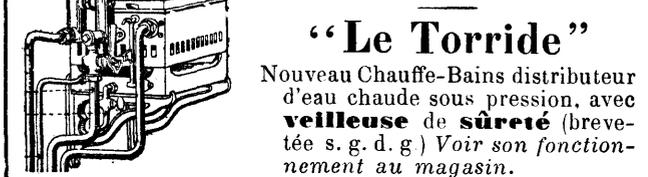
Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

PLOMBERIE (EAU et GAZ)

Henri CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE
Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)

INSTALLATIONS COMPLÈTES
pour Salles de Bains,
Lavabos et Water-Closets,
Appareils d'Éclairage
et Chauffage par le Gaz,
Chauffe-Bains et Baignoires.



“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **veilleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonction-nement au magasin.

Imprimerie de Monaco — 1903